

COURS DE FORMATION TECHNIQUE



& SIA382/1 Ventilation

UN OUTIL DE CALCUL DU BILAN THERMIQUE D'UNE CONSTRUCTION

vendredi 4 octobre 2019

CONTEXTE

E4tech Software SA organise cette formation technique sur le thème suivant :

LESOSAI : Outil facilitant la mise en pratique de la norme SIA 382/1 (anciennement SIA380/4) - Ventilation dans le domaine de la physique des bâtiments.

La climatisation n'est pas traitée dans cette formation.

PRÉSENTATION DU LOGICIEL LESOSAI

Les lois et les ordonnances fédérales et cantonales relatives à l'utilisation économe et rationnelle de l'énergie font clairement références aux normes SIA traitant du domaine de la physique du bâtiment. Les cantons, les communes et les privés demandent de plus en plus l'application de la **SIA 382/1 (ou de la SIA 380/4)** afin de réduire les besoins d'électricité pour la **ventilation**.

Comment pouvez-vous compléter les formulaires **SIA 382/1 et SIA 380/4** de la façon la plus simple et efficace, dans n'importe laquelle des trois principales langues nationales en utilisant les informations sur le bâtiment introduites dans Lesosai pour compléter d'autres normes et formulaires ?

Le logiciel LESOSAI, créé en 1984 et fruit de plusieurs années d'expérience dans le domaine de la thermique des bâtiments, permet de couvrir les besoins de calculs énergétiques des bureaux techniques et des ateliers d'architectures (SIA380/1, SIA380/4, SIA382/1, SIA382/2, SIA2044, SIA384.201, SIA2031, EN 13790, Minergie-ECO®, DGNB, SGNI). Grâce à l'importation du format gbXML (AutoDesk Revit, Sketch Up, Archicad,...) le calcul avec les normes SIA380/4, SIA384.201, SIA382/2,... devient beaucoup plus facile.

Vous trouverez de plus amples informations sur ce logiciel dans le site Web :

www.lesosai.com

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Familiariser les participants avec l'application de la norme SIA 382/1 et 380/4 section ventilation
- Comprendre le principe de division du bâtiment en locaux
- Définir les conditions d'utilisation et hypothèses de calcul
- Définir et introduire dans Lesosai les installations de ventilation
- Connaître et comprendre les exigences normatives : valeurs limite SIA 382/1, SIA 380/4, MINERGIE®
- Comprendre les relations entre la ventilation et les certificats énergétiques

PUBLIC CIBLE

- Architectes
- Ingénieurs
- Chauffagistes

INTERVENANTE

M. Jean-Pierre Eggimann, Dr Ing. Phys. EPFL, formateur E4tech Software SA, Lausanne

PROGRAMME

08h30 Accueil des participants
09h05 Introduction à la norme SIA 382/1 section ventilation : son rôle dans la législation du bâtiment, ses exigences, ses liens avec les autres normes et certificats
10h00 Pause
10h15 Lesosai : introduction au logiciel et au principe d'application de la norme
11h00 Présentation d'un exercice pratique
11h45 Questions et conclusion
12h00 Fin du cours

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

- La participation au cours étant limitée, les inscriptions seront prises en compte selon leur ordre d'arrivée.
- **Chaque participant doit se munir d'un ordinateur portable.**
- Pour l'exercice, il est nécessaire d'avoir déjà téléchargé la dernière version de Lesosai (min. Base + module Locaux). Une clé d'activation valable 30 jours est comprise dans les frais de cours.

Lieu : Lausanne. Lieu et salle communiqués ultérieurement

Finance d'inscription : CHF 400.- TTC (0% TVA)

- La finance d'inscription inclut la documentation et doit être payée au plus tard 10 jours avant le début du cours.

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

A renvoyer à :

E4tech Software SA, av. Juste-Olivier 2, 1006 Lausanne ou
à faxer au 021 331 15 61 ou à scanner et renvoyer à
formation@e4tech.com

Je m'inscris pour la demi-journée au **Cours LESOSAI** et la norme **SIA 382/1 Ventilation**.

- Cours **Lesosai & SIA382/1 Ventilation**
du **vendredi 4 octobre 2019** à Lausanne **Horaire :** 08h30 - 12h00

Nom / Prénom :

Entreprise :

Adresse :

NPA/Localité :

Téléphone :

E-mail :

Signature :

Lieu et date :

« En cas de désistement, le remboursement de l'inscription n'aura lieu qu'en cas de notification écrite 10 jours avant le cours. Après cette date, aucun remboursement ne sera effectué ».